

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvére, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Fourniture, lavage et maintenance de conteneurs individuels de déchets ménagers pour les communes de Bordeaux, Le Taillan, Blanquefort, Parempuyre et Saint Aubin de Médoc - Avenant n°1 a u marché n°99/359 U - Autorisation - Signature.

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a demandé, par marché n° 99/359 U à la société Citec Environnement de procéder à l'équipement de bacs à ordures ménagères et de bacs pour les déchets recyclés sur les communes de Bordeaux, Le Taillan, Blanquefort, Parempuyre et Saint-Aubin-de-Médoc.

Dans le cadre d'une expérimentation de nouvelle fréquence de collecte lors du passage à la collecte sélective en porte-à-porte, il est nécessaire de doter la commune de Parempuyre de bacs verts avant l'expiration du présent marché.

A cet effet, le prestataire s'engage à équiper et à maintenir à la disposition de la population environ 2.500 bacs destinés à la collecte des déchets recyclés pour un volume évalué à 300.000 litres.

La dotation s'effectuant au prix annuel au mètre cube de 126,92 euros H.T., cela représentera une dépense annuelle d'environ 38.076 € H.T. soit une augmentation de l'ordre de 3,50 %.

L'avenant qui doit intervenir entre les parties concernées, dont un exemplaire est annexé à la présente, est conclu jusqu'à l'échéance du marché.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser M. le Vice-Président à signer l'avenant n° 1 au marché n° 99.359 U à intervenir entre la C.U.B. et la société CITEC Environnement.

- décider que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11, article 6042, fonction 8120, CRB 0300 du budget principal.

.../...

Avenant N° 1 au Contrat n°99/359 U

Entre

La COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX, représentée par **M. Alain JUPPE**,
Président, ci-après dénommée « **LA COMMUNAUTE** »

Et

La société CITEC ENVIRONNEMENT dont le siège social est situé 15, avenue
Edouard Belin 92566 RUEIL MALMAISON, représentée par

.....

Ci-après désignée « **LA SOCIETE** »

Il est exposé ce qui suit :

En application du marché n° 99/359 U, les communes de Blanquefort, Bordeaux
entre cours et boulevards, Parempuyre et St-Aubin sont équipées de bacs à ordures
ménagères et la commune du Taillan
Médoc est équipée de bacs à ordures ménagères et de bacs pour déchets recyclés dont les
quantités définies au 1^{er} juin 1999 figurent en annexe 1 du C.C.T.P.

Or, dans le cadre d'une expérimentation d'une nouvelle fréquence de collecte pour le
passage à la collecte sélective en porte-à-porte, la commune de Parempuyre doit être dotée
en bacs verts pour les déchets recyclés.

La date de dotation de cette commune devant aboutir avant l'échéance du présent
marché, il convient de régler les modalités de dotation.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2 du C.C.T.P. est complété comme suit :

DOTATION EN BACS VERTS DE LA COMMUNE DE PAREMPUYRE

Le prestataire s'engage à équiper et à maintenir à la disposition de la population
actuelle et des nouveaux administrés des bacs verts pour la collecte des déchets recyclés
dont le volume correspondant sera équivalent à celui des bacs pour la collecte des ordures
ménagères en place sur la commune à la date de signature de l'avenant.

Le nombre de bacs est évalué à 2.500, représentant 300.000 litres, soit 3,50 % du litrage global actuellement fourni (calcul sur le relevé de litrage octobre 2003).

ARTICLE 2

L'article 3.1 du C.C.T.P. complété par l'alinéa suivant :

Le prestataire n'effectuera pas d'enquête exhaustive pour la dotation en bacs verts sur la commune de Parempuyre, mais devra compléter le fichier existant fourni par la C.U.B. arrêté à la date de signature de l'avenant.

ARTICLE 3

La dotation s'effectuera selon un prix annuel au mètre cube de : 126,92 € H.T.

ARTICLE 4

L'ensemble des autres stipulations du présent marché restent inchangées.

**Pour la Communauté Urbaine,
LE PRESIDENT,**

**Fait, le
LA SOCIETE,**

Alain JUPPE

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 JUIN 2004**

M. DIDIER CAZABONNE

